Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 51 (1906)
Heft: 7

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La réorganisation militaire. — Instruction pour les Etats-majors. — Le service territorial. — Inauguration du monument Jomini.

La réorganisation militaire a fait un nouveau pas en avant. Le Conseil des Etats a voté le projet de loi à l'unanimité, après n'y avoir apporté que peu d'amendements. Les principaux de ceux-ci ont trait à la suppression des bureaux de division, à la réduction à 50 jours, au lieu de 60, de l'école centrale II, à l'augmentation de la part proportionnelle imposée à la Confédération dans le paiement des indemnités de secours aux indigents et des indemnités de remplacement aux instituteurs appelés comme gradés dans des services d'instruction.

Si le Conseil des Etats a supprimé les bureaux de division, ce n'est pas qu'il conteste l'utilité d'un agent de liaison entre l'administration, le corps d'instruction et le commandement. Mais il a estimé que les bureaux projetés ne répondaient pas, de la façon désirable, au but recherché. Sur ce point, les choses resteront donc en l'état actuel, jusqu'à meilleures propositions.

L'école centrale II a été raccourcie par désir d'atténuer les obligations nouvelles mises à la charge des officiers par le projet de loi. Une autre opinion aurait voulu réduire plus encore la durée de cette école et réintroduire une école centrale III. Elle se basait sur l'insuffisance dont des officiers donnent parfois la preuve lorsqu'ils ont à formuler leurs ordres. A ce point de vue, il n'est pas indifférent de maintenir le supplément d'instruction théorique que l'école III fournit aux officiers supérieurs au début de leurs fonctions. Cette manière de voir n'a pas prévalu.

Quant à la question des indemnités, elle est moins de nature militaire que financière et électorale ; nous n'avons pas à insister.

En résumé, aucune retouche ni modification essentielles n'ont été apportées au projet par le Conseil des Etats.

Le programme des opérations pour la suite des débats, programme dont il a été question dans la chronique suisse de juin, a subi un changement. Il n'y aura pas de session extraordinaire des Chambres fédérales au mois d'octobre. Ce sera donc en décembre seulement que le Conseil national sera saisi à son tour. Mais si les esprits y sont aussi bien disposés qu'aux Etats, il n'en résultera pas de retard ; les divergences pourraient être liquidées au

cours même de la session. Sinon, il faudra attendre le printemps 1907 pour le parachèvement de l'œuvre.

*
* *

Une nouvelle *Instruction pour les Etats-majors*, 8e édition refondue, approuvée par le Conseil fédéral le 10 avril 1906, vient d'être distribuée. Elle tient compte des derniers changements intervenus dans l'organisation de certaines armes, dans celle de l'artillerie de campagne notamment, mais non dans celle de l'artillerie de montagne votée postérieurement.

La nouvelle *Instruction* présente surtout l'avantage d'un volume rendu plus mince par le choix d'un papier plus fin et d'une meilleure disposition typographique. Une innovation heureuse est celle d'un papier de couleurs différentes, alternativement blanc et rose, par titre. On tombe ainsi plus facilement sur le chapitre dont on a besoin.

S'il était possible, dans une future édition, d'alléger encore le texte français, on obtiendrait un nouveau raccourcissement du volume. Quelques exemples expliqueront notre pensée. Nous les empruntons à la page 107, la première qui ne publie pas des tableaux excluant une rédaction plus concise.

« Le commandant conduit le corps de troupe *qui lui est subordonné* conformément aux ordres ou aux missions qu'il reçoit. »

On pourrait dire :

« Le commandant conduit *son* corps de troupe conformément, etc. »

« C'est aux commandants directement subordonnés qu'il adresse ses ordres. »

On pourrait dire :

« Il adresse ses ordres à ses subordonnés immédiats. »

« Le commandant assume l'entière responsabilité des ordres *qu'il donne.* »

On pourrait dire :

« Le commandant assume l'entière responsabilité de *ses* ordres. »

« Il est également responsable de l'instruction, du travail et de l'état-général du corps de troupes *qui est sous ses ordres.*

On pourrait dire :

« Il est également responsable de l'instruction, etc., de *son* corps de troupes. »

« Il dirige les exercices *organisés pour* l'instruction des sous-unités et de leurs chefs. »

On pourrait dire :

« Il dirige les exercices d'instruction des sous-unités et de leurs chefs. »

« Afin que le commandant puisse consacrer toutes ses forces à la conduite de son corps de troupes, il doit pouvoir se décharger sur le personnel d'état-major qui lui est adjoint de toutes les affaires de moindre importance. »

On pourrait dire :

« Afin de consacrer toutes ses forces à la conduite de son corps de troupes, le commandant doit pouvoir se décharger sur le personnel de son état-major des affaires de moindre importance. »

Etc., etc.

A la page suivante, par exemple, l'*Instruction* prévoit que le chef d'état-major surveille l'exécution des ordres du commandant « et donne, *au besoin*, les indications supplémentaires *qui seraient nécessaires* ». Si ces indications supplémentaires doivent être données, au besoin, c'est qu'elles sont nécessaires et, d'autre part, on peut admettre qu'elles ne seront pas données si elles ne sont pas nécessaires. La mention de la nécessité peut disparaître sans inconvénient. Le chef d'état-major doit aussi donner les « instructions *voulues* pour maintenir les troupes en état de combattre ». Ne peut-on pas admettre que si elles ne sont pas voulues, il ne les donnera pas ?

Toutes ces tournures de phrases qui alourdissent le texte et, continuellement répétées, rendent la lecture rébarbative, sont la conséquence d'une traduction trop servile de l'allemand. Ce sont fautes qu'il est presque impossible au meilleur traducteur d'éviter. Il serait donc utile de faire reviser les traductions par des reviseurs qui laissent de côté le texte allemand et travaillent sur la seule rédaction française. Si besoin est, un contrôle ultérieur de la concordance des textes au point de vue du sens, reste toujours possible.

*
* *

A la suite de la démission du colonel Fisch, la direction du service territorial a été remise à l'autorité dont elle relève logiquement, le service de l'état-major général. Il est question de créer, à cette occasion, une sixième section. Naturellement une revision de la loi sera nécessaire, mais elle ne souffrira pas de difficulté. Les Chambres n'auront pas de peine à se rendre compte de l'utilité de cette réforme.

*
* *

L'inauguration du buste du général Jomini, à Payerne, sculpté par Raphaël Lugeon, a eu lieu le 8 juillet. La famille de l'illustre écrivain était représentée par M. le comte de Courville, ingénieur en chef de la marine française, petit-fils de Jomini ; Mme de Sokowski, petite-fille du général ; les fils de Mme de Zinovief, fille de Jomini, actuellement âgée de 90 ans. Etaient représentées également les autorités cantonales et communales. Parmi les

officiers présents figurait le général Blanchenay, intendant général de l'armée française, actuellement en séjour dans le canton de Vaud dont sa famille est originaire.

Le discours principal a été prononcé par le lieutenant-colonel Ernest Chuard, qui, au nom du Comité du monument Jomini dont il est le présisident, a fait remise de ce monument à la ville de Payerne. La presse quotidienne a publié le discours du lieutenant-colonel Chuard, étude historique très consciencieuse qui fait le plus grand honneur à son auteur. L'orateur a résumé, dans les meilleurs termes, la vie de Jomini, son caractère, son œuvre de soldat et d'écrivain. Il l'a présenté enfin, comme il convenait dans le milieu où il parlait et devant l'auditoire auquel il s'adressait, sous l'aspect du patriote suisse.

Le rôle de Jomini, en 1798, est un témoignage convaincant de son ardent patriotisme. Il en est de même de son intervention de 1813 à 1815, en faveur de son pays dont l'indépendance est menacée. Tout son crédit auprès de l'empereur Alexandre fut employé à préserver la Suisse de l'invasion et à assurer l'indépendance de son canton. Et plus tard, en 1822, alors que des paroles menaçantes pour notre neutralité se faisaient entendre, c'est Jomini encore qui mettait en garde ses concitoyens contre le danger en leur adressant de nobles paroles qui ont conservé toute leur force et toute leur actualité.

« Dites-vous bien, disait Jomini dans ses *Epîtres à ses concitoyens* qu'une nation assez faible pour supporter un attentat contre son territoire est une nation perdue et qu'il vaut mieux succomber avec honneur que d'imiter l'exemple des hommes pusillanimes de 1813. Prouvez à l'Europe que vous êtes pénétrés de cette vérité et vos voisins y regarderont à deux fois avant de violer vos vallées.

« Surtout, préparez les moyens de tenir vos engagements. Pénétrez-vous de cette vérité que pour s'illustrer par une résistance honorable, un peuple peu nombreux doit opposer aux armées permanentes le courage du Spartiate ! »

C'est ce Jomini, patriote ardent, défenseur de la liberté et de son pays natal, qu'en terminant M. Chuard désirait invoquer.

Vous venez d'entendre sa voix, je vous laisse sous l'impression de sa parole.

Et vous, chers concitoyens de Payerne, je vous remets avec confiance, au nom de notre comité, ce monument élevé à votre illustre combourgeois. Gardez-le pieusement, et quand vos maitres d'école voudront donner à leurs jeunes élèves, une leçon d'énergie, de volonté, de persévérance, d'honneur et de patriotisme, qu'ils les amènent sur cette place et qu'ils leur parlent du général Jomini.

Nos lecteurs connaissent, par la photographie que nous en avons donné dans notre livraison de juin, le beau buste de Lugeon. Ce buste a été posé sur un socle ceint d'une frise de bronze ayant pour ornement des couronnes de laurier et des têtes de Gorgones.

Sur la face antérieure, en lettres de bronze, ces mots :

AU GÉNÉRAL JOMINI
SON PAYS NATAL
Payerne 1779. — Paris 1869.

Sur la partie gauche du socle sont gravés, discrètement, ces simples mots qui en disent long :

ULM. IÉNA. EYLAU. ESPAGNE.

et, sur le côté droit, ceux-ci, non moins éloquents dans leur seule énumération :

BERESINA, BAUTZEN. DRESDE. LEIPZIG.

Le monument a été placé sur une petite terrasse de l'église abbatiale.

CHRONIQUE ALLEMANDE
(De notre correspondant particulier.)

Mutations et nominations. — La Triple alliance. — Un jubilé. — Les livres. — Les Annales de von Löbell. — Le nouveau règlement sur les manœuvres de l'infanterie. — Notre canon de campagne. — Matériel d'artillerie à recul sur affût. — Une leçon de choses. — Préparons-nous!

Il y a lieu de signaler quelques mutations dans le généralat; tout d'abord dans l'inspectorat des écoles de guerre. L'inspecteur, lieutenant-général von Rohrscheidt a pris sa retraite après avoir occupé peu de temps ses fonctions. Son successeur est le major-général baron de Medem, commandant de la 2e brigade d'infanterie à Königsberg. Né en 1848, le baron de Medem entra dans l'armée en 1866; il prit part dans la garde à la guerre de 1870-1871, se distingua à la bataille de Saint-Privat, le 18 août 1870, où il fut gravement blessé. Après avoir enseigné pendant plusieurs années dans des collèges de cadets, il fut nommé, en 1899, commandant du 86e régiment de fusiliers, puis, en 1903, passa commandant de brigade.

Le chef de l'état-major général de l'armée austro-hongroise, général grand maître de l'artillerie Comte Beck, a été nommé chef honoraire de notre 19e régiment d'infanterie de Courbière (2e de Posen), en garnison à Görlitz en Silésie, près de la frontière autrichienne. Ce régiment de Courbière porte le nom du vaillant défenseur de la forteresse de Graudenz, de celui-là même qui, en 1806, refusait de rendre la place à Napoléon Ier qui l'assiégeait : « Rendez-vous, il n'y a plus de roi de Prusse », lui avait dit Napoléon, et Courbière répondit avec fierté : « Soit, mais moi, je suis roi de Graudenz ». Le choix de ce régiment pour le chef d'état-major de notre fidèle alliée est une marque de haute distinction.

On vient de nommer les titulaires de quatre inspections de santé, créées en 1906, à Berlin, Posen, Cassel et Strassbourg. Ce sont les médecins majors-généraux Dr Stricker, actuellement médecin chef du corps de la Garde, à Cassel ; Dr Timann, du XIVe corps, à Strassbourg ; Dr Brodführer, du IVe corps, à Berlin, et Dr Villaret, du XVIIIe corps, à Posen.

Ces inspecteurs reçoivent la solde de commandant de brigade, 10 260 marks, traitement fixe, 900 marks pour haute paie de service, plus les avantages spéciaux du « tarif de la garnison ».

En Würtemberg, le ministre de la guerre, général d'infanterie von Schnürlen, a pris sa retraite ; il a été remplacé par le lieutenant-général von Marchtaler, né en 1854 à Wiblingen, un ancien combattant de 1870-71, dans le 4e régiment d'infanterie où il avait le grade de lieutenant. En 1886, il était adjudant de corps d'armée ; en 1900 major ; au 1er janvier 1904, aide de camp du roi. Il passa au ministère de la guerre à Berlin, au moment où l'on venait de signer une convention par laquelle les officiers würtembourgeois étaient mis, pour l'avancement, sur le même pied que les officiers prussiens.

En 1897, von Marchtaler fut promu colonel et appelé en 1898 à la tête d'une section au ministère de la guerre, à Berlin. En 1900, il passa plénipotentiaire militaire à Berlin et major général ; en 1904, il était nommé lieutenant-général.

La Triple Alliance militaire n'est pas encore rompue : peu après la visite du général von Moltke à Vienne, l'empereur François-Joseph a reçu en audience spéciale le chef d'état-major italien, lieutenant-général Saletta.

Un ancien fonctionnaire de l'auditoriat général, le conseiller judiciaire privé à disposition Dr Hootz a fêté son quatre-vingtième anniversaire en pleine santé à Liegnitz. Le jubilaire avait pris part aux campagnes de 1866 et de 1870 ; ce qui ne l'a pas empêché de devenir très âgé.

Je passe maintenant à quelques livres nouveaux.

Notre général Rohne, un auteur très fécond et qui ne se confine pas dans son arme, l'artillerie, vient de publier un ouvrage remarquable : la seconde édition de la *Schiesslehre für Infanterie*, dont la première édition parut en 1896. Cet ouvrage ouvrit la voie aux études sur le tir de l'infanterie Rohne voulait établir la théorie des probabilités des résultats du tir, mais il ne s'en est pas tenu là ; il a écrit en réalité une méthode du tir. Dans sa deuxième édition, il tient compte des progrès de l'armement, de l'introduction du fusil m. 1898 avec la balle S (balle pointue), des mitrailleuses et du nouveau règlement sur le tir de l'infanterie du 2 novembre 1905. De nombreuses figures et deux tableaux facilitent la compréhension du texte écrit dans une langue facile. Tous les officiers des troupes portant fusil liront cet ouvrage avec profit.

Le « Waffenlehre » du capitaine Berlin, parue en 1904, vient d'être complétée par une annexe traitant des nouveautés dans le domaine des armes à

feu portatives et des mitrailleuses. Ces deux publications sont éditées par la librairie Mittler et Sohn, à Berlin.

Vos officiers d'artillerie de campagne liront avec intérêt une étude du major-général Rüder : *Kriegsgemässe Ausbildung der Feldartillerie*, basée sur une expérience de plusieurs années. L'auteur parle avec compétence des exercices de tir, des manœuvres de régiments et de brigades, et des manœuvres d'armes combinées.

Un nouvel *Interprète français* vient d'être publié par le lieutenant en premier Meier, dont, à plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de signaler les ouvrages.

Au mois d'avril dernier ont paru les Annales de von Löbell *(von Löbells Jahresberichte)* pour l'année 1905. Elles traitent entre autres de notre guerre dans l'Afrique sud-occidentale et de la fin de la guerre russo-japonaise. Un médecin, le général Korling — une autorité — y parle des expériences de la guerre russo-japonaise dans le domaine des services sanitaires; il examine la question toujours nouvelle de l'effet des balles de fusil dans le corps humain.

Dès l'année prochaine, les Annales de von Löbell subiront une modification importante. Elles porteront le titre ; *von Löbells Jahresberichte über das Heer und Kriegswesen.* Elles paraîtront quelques mois plus tôt, très probablement en février. Elles donneront une esquisse des Constitutions militaires des divers Etats comparées aux institutions militaires de l'Allemagne. On songe également à y introduire des illustrations. Enfin, les Annales contiendront un exposé des expériences du service sanitaire dans la guerre de l'Afrique occidentale.

Le nouveau règlement sur les manœuvres de l'infanterie a paru à la fin du mois de juin, trop tard pour que je puisse vous en parler dans ma chronique de juillet. Les praticiens sont convaincus que la deuxième partie du règlement, qui traite du combat, ne comporte pas de modifications essentielles, et que l'initiative dans la conduite du feu sera toujours l'élément décisif.

Notre nouveau canon, mod. 96 N. A., continue à attirer l'attention, spécialement en France. La *Revue militaire des armées étrangères*, rédigée au deuxième bureau de l'état-major de l'armée, en parle avec beaucoup de modération et n'imite pas la presse politique qui se donne toutes les peines du monde pour rabaisser la valeur de notre matériel. En ce qui concerne les poids de la nouvelle pièce, la revue française veut réserver son jugement jusqu'après la publication des chiffres officiels. Elle risque d'attendre jusqu'aux calendes grecques. On suivra, n'en doutez pas, l'exemple des autorités françaises, qui se montrent elles-mêmes si discrètes, que la *Revue d'artillerie*, d'avril 1906, dans un travail remarquable sur les matériels modernes, indique pour le matériel français de 75 les chiffres publiés par le *Militär Wo-*

chenblatt, du 21 novembre 1905, par exemple, pour la voiture-pièce 1800 kg. et pour l'affût en batterie 1160 kg. J'en tire la conclusion que ces chiffres ne sont pas exagérés. Ce travail de la revue de l'état-major français sur le renouvellement du matériel d'artillerie de campagne est d'une grande valeur. Ainsi c'est là que j'ai puisé mes sources pour un travail sur la question de la pièce de campagne en Italie, paru dans la *Militärzeitung*, du 2 juin dernier. Les Italiens sont très portés à soupçonner tout le monde en Allemagne — la presse allemande en particulier — d'avoir des intérêts dans la maison Krupp et de chercher à lui procurer la commande du matériel italien. C'est pourquoi, dans mon article précité, je me suis servi des renseignements de la revue française qui, dans sa critique des exigences des Italiens pour leur nouveau canon de campagne, est beaucoup plus sévère que la presse allemande. On leur reproche plus spécialement la multiplicité des calibres qui n'est pas désirable au point de vue du ravitaillement en munitions. L'Italie l'a du reste compris et a simplifié ses calibres et supprimé le 73 et 70 mm. qui avaient été mis à l'essai.

Les *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine* viennent de publier quelques renseignements sur notre pièce de campagne qui me paraissent être exacts. Le tube est celui de la pièce actuelle, mais la fermeture est modifiée d'après le système Ehrhardt, à coin plat. Le frein de tir est, dit-on, construit chez Fréd. Krupp. Les servants sont protégés par un bouclier composé de trois parties — bouclier supérieur, bouclier du milieu, bouclier inférieur — en acier spécial, reliés par des charnières. Durant la marche, le bouclier supérieur est rabaissé, autrement en prenant position, la batterie serait, dit-on, trop visible. Ce système me paraît dangereux : en effet, pendant le combat, on risque d'oublier de remettre la partie supérieure à sa place et ainsi les servants ne sont plus efficacement protégés. On ignore encore si, comme en France et ailleurs, les caissons ont été munis d'une protection.

*
* *

On commence à avoir des renseignements précis sur les artilleries nouvellement dotées de pièces à recul sur affût.

La revue suédoise, *Artillerie Tidskrift*, 6e livraison de 1904, a donné le résultat des essais de tir de guerre. Ils ont été reproduits avec de nombreuses planches dans les numéros 9 et 10 de 1905 des *Neue Militärische Blätter*. On a adopté la fourchette avec la fusée à temps, le tir progressif et le fauchage, ainsi que le tir indirect commandé depuis un poste d'observation éloigné de la batterie. Les essais compararatifs faits avec des batteries cuirassées et des batteries non cuirassées ont été très instructifs ; ils ont montré que les batteries sans protection ont perdu le 73 % de leurs servants, — six servants seulement étaient restés debout —. tandis que les

batteries cuirassées ne perdaient que le 17 °/₀ de leur personnel, quinze hommes restant pour assurer la continuité du feu. Ces expériences ont démontré la nécessité d'obus brisants à côté des shrapnels.

La *Tidskrift*, troisième livraison de 1906, nous apporte un extrait du règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne norvégienne. On sait que la Norvège a adopté la pièce Ehrhardt, sans boucliers fixes. Les boucliers sont transportés sur des caissons et, pour le combat, on les fixe aux sièges d'essieu des pièces. Les caissons ne sont pas blindés ; ils sont placés à 15 pas en arrière de la batterie en position. Le service de la pièce est assuré par quatre canonniers, celui du caisson par deux. Il est prescrit de profiter des plis du terrain pour protéger les caissons contre le feu de l'adversaire. Ce qui a trait au tir de la batterie présente quelque analogie avec le règlement français. La batterie est composée de six pièces, de douze caissons en deux échelons de six, de six voitures d'administration et de vingt chevaux de réserve. Le projectile est le shrapnel ; il est cependant question d'un obus. La batterie est approvisionnée de 236 cartouches par pièce. Tous ces renseignements, et beaucoup d'autres sont donnés par la livraison de juillet des *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*.

Je vous fournirai, dans le tableau qui paraîtra le mois prochain, des données numériques soigneusement vérifiées sur l'artillerie de campagne de l'armée néerlandaise. La *Revue de l'armée belge*, dans ses livraisons de mars et d'avril 1906, a publié un article très instructif sur l'artillerie hollandaise. C'est la première fois qu'on publie un tableau complet et précis d'une artillerie armée d'après les principes modernes ; rien n'est caché ; on y trouve des données balistiques et des tabelles de tir. L'artillerie néerlandaise a adopté, dans le même temps que son nouveau matériel, la formation de sections légères de munitions, comme en Allemagne. Le régiment compte deux groupes à trois batteries de 4 pièces et une section légère de munitions. Dans le corps d'armée, on a créé également des sections de munitions. Chaque pièce dispose de 248 coups, soit 216 shrapnels et 32 obus brisants, non compris la réserve du train de munition du corps d'armée. En tenant compte de tous les approvisionnements, chaque pièce dispose de 352 coups : 304 shrapnels et 48 obus brisants.

La *Belgique Militaire*, du 6 juin 1906, parle d'expériences faites en Belgique avec un nouveau matériel pour les batteries à cheval. On cherche l'allégement du matériel Krupp, choisi pour l'artillerie montée. Il s'agit d'attacher à la cavalerie les batteries à cheval, mais en leur donnant un matériel très mobile. Il importait aussi, dans le but de faciliter le ravitaillement sur le champ de bataille, d'admettre l'unité de calibre et de munitions. Deux voitures-pièces et deux voitures-caissons de la batterie d'essai Krupp allégées suivant deux systèmes présentés, ont été mises à l'essai au groupe à cheval de Louvain. Le matériel a été soumis à un travail intensif

de dix journées, qui comportait des roulages très durs et des prises de positions dans un terrain accidenté et meuble. La *Belgique Militaire* dit que le matériel s'est admirablement comporté durant ces essais, et qu'on ne saurait attendre mieux.

Ces essais continuels d'allégement de l'artillerie me rappellent ceux faits en Allemagne pour aboutir au matériel 1888 de notre artillerie à cheval.

Les Japonais viennent de s'offrir une magnifique leçon de choses. Devant le palais impérial à Tokio, on a exposé le butin de guerre pris aux Russes pendant la campagne de Mandchourie. Il y avait là 70 000 fusils, 1150 sabres, 85 lances, 281 pièces de campagne, 178 pièces de forteresse, 52 mitrailleuses et au-dessus de tous ces témoins des succès japonais planait un ballon captif russe.

Cette exposition a montré quelles sont les suites désastreuses d'une guerre entreprise sans préparation.

Que les hommes d'Etat, entre les mains desquels repose le sort des peuples, sachent voir dans ce spectacle, l'obligation pour une nation d'être toujours prête à la lutte.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Exercices et marches d'épreuve. — Alimentation des troupes voyageant sur les voies ferrées. — Epilogue du combat de Mont-Dajo. — Le cirque Barnum comme éducateur militaire. — Le projet de réorganisation de l'artillerie.

Ainsi que l'on s'y attendait, il n'y aura pas, cette année, de grandes manœuvres aux Etats-Unis, et l'on ne pourrait trop s'en féliciter. Nous ne sommes pas, en effet, organisés de façon à ce que ces exercices puissent être véritablement profitables. Ici, moins que partout ailleurs, ils ne sauraient donner aux cadres une idée des conditions réelles de la guerre ; et, vu l'impossibilité de concentrer, en temps de paix, des effectifs de quelque importance, nos officiers généraux n'y peuvent rien apprendre en ce qui concerne le maniement des masses. Ajoutons — ou plutôt rappelons — que la troupe elle-même n'y gagne rien, car les réguliers sont constamment « handicapés » par la milice, laquelle est trop peu entraînée pour des opérations aussi compliquées.

On se bornera donc à quelques manœuvres de garnison pour les réguliers, à des *encampments* pour la garde nationale. Peut-être y aura-t-il aussi des *concentration camps*, dans lesquels on réunirait les unités de plusieurs postes voisins.

Naturellement, cela ne satisfait guère les « impérialistes » de la trempe

de M. Roosevelt, qui voudraient se donner l'illusion d'une puissance militaire.

Toutefois, ils semblent avoir compris, enfin, les limitations de notre système militaire actuel et, changeant de tactique, ils se bornent, pour l'instant, à réclamer du Congrès, avec beaucoup de raison d'ailleurs, une réorganisation de l'artillerie. Nous reviendrons sur ce sujet.

L'état-major général, de son côté, a fait une petite innovation en matière d'instruction pratique des troupes. Elle consiste à utiliser les changements de garnison pour faire effectuer aux unités des marches considérables. Ce sont surtout les batteries de campagne qui vont être soumises à ce genre d'entraînement. Déjà, une d'entre elles, la 6e, vient de compléter un trajet de 1500 kilomètres environ. Dans ma prochaine chronique, je vous communiquerai, sur cette intéressante épreuve, des détails que le capitaine commandant cette batterie a bien voulu me promettre. Deux autres unités doivent exécuter, dit-on, le voyage de Fort-Sheridan (Illinois) à Fort-Mayer (Virginia) et retour — 2250 km. — Une troisième irait de Kansas en Utah, et ainsi de suite.

Il convient d'ajouter que ces longues marches n'ont pas seulement le bon côté d'accoutumer les hommes à la fatigue, à l'existence des camps, elles sont, chez nous, un puissant remède contre l'épidémie de désertion et la diminution toujours croissante des rengagements. Dans l'artillerie surtout où la vie de garnison est pénible et monotone, les simples soldats et les sous-officiers se dégoûtent vite du métier ; ceux qui contractent un second engagement le font dans une autre arme et l'on en voit même un bon nombre qui désertent uniquement pour s'engager, sous un autre nom, dans l'infanterie ou la cavalerie. Enfin, le service du recrutement attache aussi une grande importance à ces marches, qui font voir l'uniforme dans des régions où l'on ne connaît pas grand'chose de l'armée, et d'où, cependant, il serait fort désirable de tirer des recrues.

* * *

A propos de déplacement de troupes, le ministre de la Guerre a décidé (General Order n° 86, May 8.) que, dorénavant, toute unité constituée devant exécuter, par les voies ferrées, un trajet de plus de quarante-huit heures, serait pourvue d'une cuisine et de tables. C'est là une excellente innovation dans notre pays où les trains militaires restent parfois une semaine en route et où, vu les retards inévitables de ces convois, il est presque impossible d'assurer l'alimentation des troupes à des stations données. La cuisine de voyage peut être installée dans un fourgon à bagage du train ou dans un wagon à marchandises. Nous donnons en note la nomenclature de ce qu'elle doit contenir ; on verra qu'il y entre même une glacière portative, ustensile indispensable ici pour la traversée des plaines du centre et de

l'ouest[1]. Le lavage de la vaisselle se fait par compagnie au moyen des ustensiles de campement.

Il semble qu'en tout ceci le ministère s'est inspiré des résultats d'une expérience faite, à ses risques et périls, par un capitaine du 28e d'infanterie. L'expérience en question, soit dit en passant, avait démontré que non seulement il est extrêmement facile, étant donné le modèle des wagons américains, de fournir aux hommes en route des repas chauds variés, mais en outre que, même en achetant les ustensiles nécessaires, une compagnie réalise de la sorte, pour un trajet de quelques jours, un important boni sur l'allocation en remplacement de subsistances.

Parlant de subsistances, mentionnons une réforme aux observations faites par les attachés militaires américains pendant la campagne de Mandchourie. Jusqu'ici, tout le matériel destiné à la cuisson des aliments était fourni par le *Quartermaster's Department*. Il en résultait des lenteurs, des à-coups et même des froissements entre ce service et le Commissariat. Dorénavant, ce dernier, chargé de fournir les aliments, sera en même temps chargé de pourvoir les corps de marmites, gamelles, fours de campagne, etc., etc. C'est là une simplification appréciable — et fort appréciée des régiments.

* * *

Les simplifications sont décidément à l'ordre du jour. Le ministre, il faut le reconnaître, fait de son mieux, depuis quelque temps, pour introduire dans les divers services des procédés plus pratiques et plus *business like*. Nous n'en saurions trouver de meilleur exemple que ce qui vient d'être décidé à l'occasion de la tournée annuelle du Cirque Barnum-Bailey. Tous ceux qui ont eu l'occasion de rencontrer ce fameux établissement ambulant ont été généralement plus frappés de ses proportions et de la complexité de ses rouages que des exercices proprement dits. C'est une véritable ville nomade qui arrive, s'élève, fonctionne et disparaît en vingt-quatre heures, sans secousses, sans accrocs, avec une précision et une simplicité presque merveilleuses. Un matériel considérable est, chaque jour, chargé sur des trucs et déchargé avec une vitesse que les artilleurs ou les soldats du train n'ont jamais pu atteindre. Des approvisionnements variés, pour les personnes et toutes espèces d'animaux sont rassemblés, chaque matin, pen-

[1] Un fourneau ;
Une table à servir ;
Des réservoirs en fer galvanisé, de 50 gallons ;
Un réservoir-évier communiquant avec les conduites d'eau chaude venant de la locomotive ;
Un tonneau d'eau potable ;
Des étagères à assiettes ;
Un outillage de soudage ;
Une glacière portative.

dant des mois, dans des localités les plus diverses, avec une infaillibilité dont l'intendance des premières armées du monde n'offre malheureusement pas d'exemple. Ces différents points ont frappé l'administration de la Guerre, qui a détaché auprès du Cirque un quartier-maître et un commissaire, avec mission de faire une étude approfondie du système de transport et d'alimentation de la Compagnie Barnum.

* * *

Le temps m'a manqué, dans ma dernière chronique, pour parler d'une affaire, récente alors, mais qui, depuis, a fait grand bruit dans la presse : le combat de Mont-Dajo, dans les Philippines. Il plane, sur cet engagement, une pénible obscurité. Tout ce qu'on sait d'une façon certaine est que plusieurs centaines de Moros révoltés s'étaient réfugiés dans le cratère d'un volcan éteint, formant une redoute naturelle formidable. L'assaut de cette position coûta aux Américains treize tués et quarante blessés. Du côté de l'ennemi, 600 tués ; ni blessés, ni prisonniers. Ceci est étrange — d'autant plus que, de l'aveu des rapports officiels, des femmes et des enfants s'étaient mêlés aux rangs des Moros « de telle façon qu'il fut impossible de les épargner lors de l'assaut du cratère ».

On ne peut voir clairement pourquoi le commandant de l'expédition s'est lancé dans une attaque aussi difficile et meurtrière au lieu de se borner à investir ce piton isolé et à affamer les insurgés. Ce n'est pas, d'ailleurs, la première fois que l'on relève, aux Philippines, des « combats » de cette espèce. En 1902, notamment, à Mindanao, le 27e d'infanterie s'est emparé d'un fort dans des conditions analogues, quoique un peu moins sanglantes. De telles affaires jettent du discrédit sur l'armée, car elles sont toujours suivies de nombreuses promotions et engendrent dans le public la croyance que ce sont là des coups montés, plus ou moins, pour le bénéfice des officiers et surtout des généraux.

* * *

Il semble qu'en matière de réorganisation les efforts de l'administration se concentrent maintenant, faute de mieux, sur l'artillerie. C'est en somme assez sage, puisqu'on ne pourrait obtenir les 81 000 hommes d'infanterie réclamés par le général Chaffee pour les fameux deux corps d'armée de couverture que l'ex-chef d'état-major et ses disciples réclament, avec plus de persistance que d'espoir ; il est préférable de s'en tenir au plus pressé et de faire comprendre au Congrès la nécessité de délier les cordons de la bourse au moins pour l'artillerie. Sur ce terrain, la question se subdivise encore, car il y aurait, en réalité, deux améliorations à opérer. D'une part, il serait désirable de donner à l'infanterie la même proportion moyenne de pièces de campagne que dans les armées européennes, c'est-à-dire 3,35 par mille hommes — ce qui, pour nous, se chiffrerait par une augmentation de

6 batteries de *field artillery*. D'un autre côté, nos ouvrages côtiers, très nombreux, sont en souffrance : leur défense est loin d'être assurée. Sur ce point, il est relativement facile de faire saisir par les législateurs l'étendue du danger. Beaucoup plus au courant des affaires de la marine militaire que de ce qui se rapporte à l'armée de terre, ils ont une certaine — quoiqu'un peu vague — conception des besoins de nos forts et batteries de côte. Le projet de loi qui est devant le Parlement prévoit une augmentation d'effectif de 5000 hommes pour l'artillerie à pied. Ainsi qu'on l'a expliqué à la Commission de l'armée au Sénat, l'idéal serait d'avoir pour chaque pièce en position deux équipes, dont une de relève. Or, ceci seul demanderait 1700 officiers et 41 000 sous-officiers et soldats. L'argument a produit de l'effet, car nous sommes loin de compte, même avec l'augmentation d'effectif projeté. Le Congrès paraît avoir compris cela ; mais il a l'entendement plus difficile sur le chapitre de la séparation demandée des deux branches de l'arme.

Cette séparation existe déjà en fait pour la troupe ; il s'agit de créer la spécialisation complète pour les officiers et d'aller, par conséquent, plus loin qu'on ne l'a fait en France, lors de la mémorable — et laborieuse — création de l'artillerie de forteresse. Le chef actuel de l'artillerie affirme que les officiers qui ont passé quelques années dans les batteries de campagne seraient généralement incapables de rendre de bons services si on les envoyait du jour au lendemain dans les *coast companies*. Ils n'ont guère les moyens ni le temps de se tenir au courant des perfectionnements continuels, des changements de toute espère du matériel de position. Lorsqu'ils doivent passer les examens obligatoires pour la promotion à un grade supérieur, ils sont obligés de se soumettre, là-dessus, à une sorte de bourrage intellectuel, hâtif et superficiel. Et leurs réponses aux questions des épreuves montrent clairement combien ces matières leur sont étrangères.

Au moment où nous écrivons ces ligne, le Congrès aurait admis le principe de l'augmentation de 5000 hommes ; mais il voudrait la faire sans grever le budget. Il y a deux ans, lorsque la question a été soulevée pour la première fois, un congressman, M. Warren, a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi supprimant cinq régiments de cavalerie et les transformant en compagnies de côte. Ce n'est qu'à grand peine qu'on parvint à « étouffer » le *bill* et il est à craindre de voir celui-ci renaître de ses cendres.

Toutefois, une augmentation pure et simple d'effectif n'est pas suffisante pour assurer un meilleur fonctionnement du service. Il faut obtenir des rengagements, au moins parmi certaines catégories de canonniers — pointeurs, manipulateurs des appareils d'appréciation des distances *(range Keepers*, etc.) et surtout machinistes et électriciens. Tous sont des spécialistes qu'il faut du temps pour former et qui ne se remplacent pas facilement.

Beaucoup d'entre eux reçoivent dans les écoles militaires une instruction qui les met à même de se procurer, dans la vie civile, des positions rémunératrices : il n'est pas étonnant qu'ils cherchent à quitter aussitôt que possible un métier où ils n'ont qu'une paie dérisoire. Afin de retenir ces gens-là au service, il n'y a qu'un moyen ; leur octroyer des avantages équivalents à ceux qu'ils trouveraient dans le commerce ou l'industrie. Parmi les autres réformes de détail que préconisent les divers inspecteurs ou commandants de département militaire, nous en citerons encore deux. D'abord, la suppression de la compagnie d'artillerie de côte en tant qu'unité et son remplacement par une « équipe » *(manning body)* proportionnée aux besoins d'un ouvrage donné. La compagnie, avec son effectif fixe, n'est pas assez élastique pour se prêter convenablement au service des pièces de position. En ce moment, faute de concordance entre l'effectif d'une unité constituée et celui nécessité par le nombre de pièces à servir, il arrive souvent que les hommes de plusieurs compagnies concourent à former l'équipe d'un seul canon.

Cette réforme se fera sans doute avant peu. Une autre, dont l'avenir est plus problématique, est l'adoption de l'unité de calibre pour un ouvrage donné — une batterie, par exemple. On a reconnu la complication apportée au ravitaillement et au maniement des pièces par le groupement d'engins très différents les uns des autres dans un petit espace.

Avant de passer à un autre sujet, il n'est pas sans intérêt, peut-être, de remarquer que, dans la pénurie actuelle de bras pour la défense des côtes, l'administration témoigne de plus en plus d'intérêt envers les corps de milice qui, sous divers noms, dans différents Etats, s'occupent uniquement de cette branche du service. Les 13e (New-York), 1er (Massachussets) régiments d'artillerie de position et les compagnies de côte du Connecticut — pour n'en citer que quelques-uns — ont pris leur rôle au sérieux et sont arrivés à un certain degré d'efficacité. En cas de guerre ces troupes seraient un appoint fort appréciable pour la défense des secteurs côtiers entre New-York et Boston.

Quiconque a tant soit peu étudié l'histoire des milices est bien convaincu que ce genre de troupes est infiniment plus utile dans la défense et derrière les ouvrages que dans les opérations de rase campagne. Cela est surtout vrai de gardes nationales comme les nôtres.

* * *

Depuis notre dernière chronique, il s'est produit, en matière d'avancement des officiers, un événement de grande importance : l'adoption du principe de *promotion par élimination.*

Pendant des années, on a agité la question de savoir comment remplacer le système de l'*ancienneté* devenu intolérable à la suite de l'encombre-

ment causé par la guerre de 1898 et la réorganisation de l'armée en 1901. Le président Roosevelt se montrait grand partisan du *choix*. Mais dans un pays tellement absorbé par la politique, et où celle-ci s'infiltre partout, le *selection system* deviendrait bientôt un favoritisme assez mal déguisé et très facilité. La meilleure preuve en est la manière dont M. Roosevelt lui-même agit à l'égard de ses amis de l'armée — le général Wood, par exemple, son ancien colonel des Rough Riders, ou encore un certain capitaine Pershing qui, ostensiblement en récompense des services rendus au pays des Moros, mais plutôt (d'après les mauvaises langues) en raison de sa parenté avec un célèbre sénateur, va, dit-on, être promu général de brigade, en passant sur le dos de 900 officiers plus anciens ou plus élevés en grade que lui.

Unanimement, pour ainsi dire, l'armée se prononça contre le système du choix. Cependant il fallait faire quelque chose. Tout au haut de la hiérarchie, un groupe d'officiers généraux d'âge très tendre : MM. Wood, Mills, Funston, Bliss, Bell, Barry, etc., bloquent entièrement le passage et pour longtemps, aux aspirants majors-généraux. Le reste est à l'avenant ; c'est la stagnation presque complète en perspective. D'un autre côté, l'armée contient un trop grand nombre d'officiers peu recommandables, produits de la guerre, ainsi que je le disais plus haut. On peut juger ces produits en considérant ce qui s'est passé dans l'intervalle de quelques mois : deux officiers déserteurs, dix-sept traduits en conseil de guerre pour prévarication de deniers publics, cinq mis en retrait d'emploi pour diverses raisons, etc. C'est en grande partie cet état de choses qui donna l'idée de se livrer à une épuration périodique. L'élimination apparut comme le meilleur moyen d'activer les promotions.

Cependant il y a une ombre au tableau. Est-on sûr que les mêmes influences qui agiraient en cas de *choix* pour faire avancer les créatures des politiciens, n'auraient pas la même force pour faire retenir au service des individus naturellement désignés pour le quitter ? Contre ce danger, on a proposé de rendre obligatoire à certaines époques l'élimination d'un nombre fixe d'officiers. Mais ceci n'est guère admissible, car on risquerait ainsi de se priver des lumières et du concours d'excellents serviteurs. Le système qui paraît avoir le plus de chance est un procédé mixte : des examens physiques extrêmement sévères pour les candidats au grade de major et de lieutenant-colonel, en outre, des examens techniques actuels. Bien entendu, pour tous les grades, on éliminerait soit par retrait d'emploi (lieutenants) soit par mise à la retraite d'office (autres grades), les officiers qui, à un moment quelconque de leur carrière, se montreraient incapables. Cette dernière mesure, en particulier, est demandée par le secrétaire de la Guerre, M. Taft, un des hommes qui ont le plus contribué à « enterrer » la promotion au choix.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Importantes mutations. — L'affaire Dreyfus. — Le déracinement des officiers. — Le droit d'écrire. — « *Cinq ans de ministère*, » par le général André. — Dans l'artillerie. — Le service intérieur. — Les manœuvres. — La gymnastique.

A l'occasion du 14 juillet, des remaniements considérables ont été perpétrés dans le haut personnel de l'armée. Le général Brugère, qui a reçu la médaille militaire, a quitté la vice-présidence du conseil supérieur de la guerre. Ont été appelés à faire partie de cet aréopage les généraux Burnez (cavalier), de Lacroix (fantassin) et Borguis-Desbordes (artilleur), mais non le général Peigné, qui aurait mérité pourtant qu'on lui rendît la place qu'il avait occupée. Ce n'eût été qu'un simple geste, mais facile à faire et sans conséquence. Il y a, au contraire, des inconvénients à changer à chaque instant les officiers qui sont à la tête des troupes. Le général de Lacroix n'est resté que deux ans gouverneur de Lyon; le général Borguis-Desbordes est resté moins encore commandant du 10e corps. C'est peu.

La moitié de nos commandants de corps d'armée viennent d'être renouvelés d'un seul coup, soit par des promotions, soit par des chassés-croisés. Le général Galliéni, l'ancien gouverneur de Madagascar, après avoir passé six mois à Clermont-Ferrand, remplace à Lyon le général de Lacroix. Il est remplacé lui-même par le général Bazaine-Hayter, ci-devant président de la commission des Ecoles où il faisait quelque chose et où il eût voulu faire beaucoup. Peut-être a-t-on été bien aise de se débarrasser par un avancement de cet empêcheur de dormir en rond.

Le général Trémeau passe de Tours à Châlons. Ce cavalier a une très bonne réputation. J'ai dit l'an dernier (page 972) qu'on l'avait remarqué aux manœuvres. On lui reproche une froideur qui va jusqu'à supprimer tout contact entre lui et ses collaborateurs; il ne parle pour ainsi dire jamais aux officiers de son état-major. Mais on connaît de grands taciturnes qui ont été d'excellents stratèges et qui ont conduit leur pays à la victoire.

Le général Pau, amputé d'un bras sur le champ de bataille, le général Torcy, ancien chef de cabinet du général Billot, sont d'excellents officiers, auxquels on a cru devoir pardonner, en faveur de leurs qualités militaires, leurs opinions manifestement réactionnaires et même, en ce qui concerne le second, quelque chose de plus.

Le général Rouvray, nommé à Toulouse, est, au contraire, un bon républicain.

Je connais trop peu les autres pour parler d'eux. Je dois dire pourtant que tous les choix de M. Etienne ne passent pas pour avoir été heureux.

Mais il y avait tant de nominations à faire dans cette fournée qu'il fallait s'attendre à voir parmi les élus un certain nombre d'hommes intérieurs à leur tâche ou sujets à caution.

J'ai mauvaise grâce, sans doute, à tant insister sur les insuffisances de notre haut commandement. Mais je n'apprends rien à personne. Car tout le monde, sauf peut-être en France, a lu le réquisitoire de M. Beaudoin à la Cour de cassation, dans le deuxième procès de revision de l'affaire Dreyfus. Et tout le monde est donc édifié sur ce que valent beaucoup de nos grands chefs.

Quelles turpitudes on a encore dévoilées! Quelle accumulation de haines! Quel amas de malpropretés, de basses machinations! Je ne veux pas savoir si Dreyfus a été coupable : je veux même admettre qu'il l'ait été. Combien d'autres l'ont été autant que lui, certains même plus que lui! Et il a été frappé, tandis qu'ils promènent au grand jour, eux, leur quiétude criminelle, n'ayant rien à craindre des lois et relevant seulement de la conscience publique, laquelle se montre épouvantablement indulgente.

Notez que nombre d'officiers, dans notre armée, sont loin d'être retournés. Si l'affaire était, une troisième fois, soumise aux conseils de guerre, il se pourrait fort bien qu'elle se terminât par une nouvelle condamnation ou, — ce qui serait pire encore, à certains égards, — par un acquittement à la minorité de faveur. Voyez l'effet que produirait un jugement rendu par quatre voix hostiles et trois voix favorables, ce qui entraîne la reconnaissance de la culpabilité, mais ce qui fait innocenter le coupable, par une assez singulière anomalie de notre législation.

* * *

Conséquent avec lui-même, M. Etienne a décidé d'éloigner de leurs familles les jeunes sous-lieutenants qui vont sortir des Ecoles militaires. Le recrutement devient de plus en plus régional pour la troupe. Il cesse de l'être pour les officiers. Ainsi va le monde, qui est bien, en la circonstance, le monde renversé. Naguère, en effet, on acceptait ce qu'aujourd'hui on condamne.

Autre mesure, d'un caractère différent.

La liberté de la presse est octroyée aux militaires français, comme la constitution parlementaire a été accordée au peuple russe : avec des restrictions. D'abord, les dits militaires sont classés en deux catégories : la masse, pour laquelle rien n'est changé, et l'élite — officiers et assimilés — qui bénéficie, si bénéfice il y a, d'une décentralisation des pouvoirs. Le ministre délègue aux commandants de corps d'armée la faculté d'examiner les manuscrits et d'accorder ou de refuser l'autorisation de les publier. Les intéressés y gagneront-ils ? Les commandants de corps d'armée dont la

responsabilité sera engagée, seront peut-être bien un peu timorés, et on en verra qui seront moins libéraux que ne l'eût été le pouvoir central.

Dans certains cas, on peut espérer qu'il y aura plus de célérité dans la décision; mais c'est à peu près tout. Notez qu'il est prescrit de recourir au ministre lorsqu'on sera hésitant ou qu'il s'agira d'écrits « d'une importance exceptionnelle. »

L'autorisation sera d'ailleurs refusée aux ouvrages traitant de questions politiques ou religieuses. La théologie et la sociologie se trouvent donc exclues des études des officiers : il leur reste l'agriculture, l'industrie, le commerce, les beaux-arts, l'instruction, les travaux publics, les finances,... bref, tout ce qui ne concerne pas leur état.

Je vous ai montré en commençant le corps d'officiers, seul, dans la nation française, dépourvu de toute représentation, isolé dans l'Etat, isolé dans le département, isolé dans la commune, isolé de la presse, isolé de la parole, tandis qu'autour de lui, en dehors de lui, tout le monde est représenté, tout le monde mandate, délègue, écrit, parle, combat, pour soi ou pour les siens. Nous avons vu les souffrances résultant de cet isolement et aussi le danger qu'il présente.

La conclusion, vous l'avez devinée... C'est de faire rentrer les militaires, dès qu'ils ont accompli le temps du service légal, sous la loi commune à tous les Français.

* * *

Ces lignes ont paru dans le *Temps* [1], sous la signature : « Un colonel ». Dans ses *Cinq ans de ministère*, le général André dit que l'auteur est « un général en activité de service. » L'ancien ministre de la guerre se trompe L'auteur n'est pas encore général à l'heure qu'il est. D'ailleurs, la publication du *Matin* renferme quelques autres petites erreurs. Je les relèverai quand le moment sera venu. Elles n'empêchent pas, du reste, ces « fragments de mémoires » de présenter le plus vif intérêt. Dans l'ensemble, en dépit de quelques défaillances, ils sont très véridiques. Ils sont présentés avec beaucoup d'habileté, on y sent (presque trop) la main d'un homme du métier, d'un journaliste, d'un écrivain de romans-feuilletons. C'est, en effet, un professionnel qui les a rédigés, sauf erreur : M. Georges Labruyère, dit-on. Au surplus, il suffit de voir, dans le prospectus, la gravure intitulée « *Le général André écrivant ses mémoires* » pour constater qu'il n'a rien écrit du tout. Néanmoins, c'est lui qui a fourni les matériaux, et, si on ne reconnaît pas son style, on reconnaît ses idées.

* * *

Il n'y a pas bien longtemps, je signalais une saute de vent. Après avoir soufflé dans la direction « allègement », il soufflait dans la direction « alour-

[1] Les « Lettres libres » du « colonel », ont été réunies en un volume par la maison Armand Colin *(La Nation et l'Armée)*.

dissement ». Pareil phénomène vient de se produire encore. La création de canons Rimailho était dans l'air. J'ai enregistré, le mois dernier, la nouvelle de leur prochaine mise en service. Mais la girouette a encore tourné. On ralentit la fabrication et on ajourne les remaniements projetés à l'organisation des troupes d'artillerie lourde [1]. On surseoit aussi à l'étude du canon de cavalerie qui devait ajouter à la gloire du colonel Deport, car cet engin égale, s'il ne le surpasse pas, ce 75 à tir rapide en quoi nous persistons à voir un pur chef-d'œuvre. Ah! le jour où on pourra faire disparaître quelques inconvénients, — l'abatage, d'abord, puis les complications de l'appareil de pointage, en ce qui concerne surtout ses graduations, — on aura réalisé une merveille, dont je doute que l'étranger possède l'analogue. Eh bien, il n'est pas sûr que le canon de cavalerie inventé par l'éminent artilleur ne soit pas plus remarquable encore. Aussi entrevoyait-on le prochain réarmement des batteries de nos huit divisions de cavalerie.

Tout est changé maintenant : il n'est plus question d'artillerie lourde, il n'est plus question d'artillerie volante. On n'a plus qu'une idée en tête, qui est de doter les batteries existantes de deux pièces de plus, c'est-à-dire de leur en donner six, au lieu de quatre qu'elles ont. Et pourquoi commettre ce contresens? Parce que l'Allemagne l'a commis. Parce qu'elle a plus de bouches à feu que nous dans ses équipages de campagne. Parce que nous n'avons pas assez de capitaines instruits et capables de manier le matériel à tir rapide pour créer les nouvelles batteries.

Le chiffre de quatre pièces correspondait on ne peut plus justement à la capacité balistique du canon de 75 et à ses conditions de service, de sorte que la constitution de la batterie n'était pas moins remarquable que l'agencement de la pièce : le problème d'organisation avait reçu une solution adéquate à celle qui avait été donnée au problème industriel. Et toute cette belle harmonie va être troublée! Elle va être troublée de la pire manière, puisque les pauvres capitaines, qui avaient tant de peine à commander deux douzaines de voitures et à se servir de quatre canons, vont avoir une dizaine de voitures en plus sous leurs ordres, et qu'ils mettront en ligne une demi-douzaine de canons!

* * *

Les manœuvres les plus importantes de cette année auront lieu du 31 août au 9 septembre. Elles se dérouleront dans une bande de terrain dont les quatre coins sont approximativement Creil, Estrée-Saint-Denis, Oulchy-

[1] Une des raisons invoquées pour le revirement est la difficulté du ravitaillement. Déjà les munitions du 120 sont bien lourdes. Que sera-ce avec le 155?

La question budgétaire est intervenue, elle aussi. On sait que nous avons engagé hâtivement 200 millions de dépenses, au moment du voyage à Tanger. Et cela dans les pires conditions : au milieu de la hausse des cuirs, et en provoquant un renchérissement de cette matière, en plein dans les grèves. Il en résulte une gêne indéniable.

le-Château et Château-Thierry. C'est non loin de cette dernière ville, sur le plateau de Saint-Gengolf, qu'aura lieu, paraît-il, la revue finale. Car il est question de reprendre la tradition de cette solennité Je le regrette. Je n'ai pas vu avec moins de peine que les positions des troupes étaient fixées jour par jour et qu'on a su, deux mois à l'avance, à quoi s'en tenir sur la marche des opérations. Ceci leur enlève tant d'intérêt que je me demande si je les suivrai.

Cependant, je suis curieux de voir une division sur pied de guerre, — chose fort rare chez nous, vous le savez. Et, d'autre part, il y aura un bataillon qui appliquera les procédés de manœuvres du lieutenant-colonel Fumet. Car le ministre a décidé de faire expérimenter ce système dans un bataillon par corps d'armée. J'aurais préféré qu'il y employât une brigade ou même une division du 2e corps, et préférablement, la division mise sur pied de guerre. L'essai eût été, ce me semble, plus probant.

Quoi qu'il en soit, on voit que les critiques suscitées contre les propositions du sous-directeur des études de l'Ecole supérieure de guerre ne les ont pas fait écarter, comme on aurait pu le croire.

On estime, en effet, qu'il faut préciser des détails que le Règlement du 3 décembre 1904 avait laissés à dessein dans le vague. On était parti de ce principe qu'il est bon de développer l'initiative et, pour la développer, de ne rien réglementer. La thèse est séduisante. Il y a quelque chose de juste dans l'idée. Mais, dans l'application, il y a eu de l'exagération. On se pâme devant la concision de l'ordre donné par le grand Frédéric pour la bataille de Kolin : *Demain, on battra M. de Dawn à Kolin ; après-demain, on marchera sur Vienne.* Mais, en vérité, vous représentez-vous l'embarras des états-majors en face d'une rédaction aussi peu nette ? L'art est de savoir ce qui est indispensable et aussi ce qu'il est inutile de fixer. Le vocabulaire des commandements doit être réglementé ; les signaux du champ de bataille doivent être codifiés. Qu'un capitaine, usant de l'extrême latitude qu'on lui a laissée à dessein, en profite pour assouplir sa troupe et pour la faire agir à la muette, c'est fort bien. Mais encore faut-il que les réservistes qu'il recevra puissent le comprendre ; que, si des troupes d'une unité voisine se trouvent accidentellement versées dans la sienne (on sait les mélanges qui risquent de se produire, en particulier, à la suite d'un assaut), ces intrus entendent son langage ; que, s'il vient à être mis lui-même hors de combat, son remplaçant connaisse les conventions qu'il a établies pour obtenir l'obéissance de ses hommes.

En d'autres termes, il faut réglementer ce qu'il est indispensable de réglementer. Réduire les entraves au minimum ou les supprimer, ce n'est pas la même chose. Et il est vraiment trop aisé de couper le nœud quand on n'arrive pas à le dénouer rapidement. On peut s'extasier devant le « toupet » avec lequel Alexandre employa ce moyen commode pour éluder un

problème difficile ; mais on ne peut dire qu'il l'ait résolu. La question qui se pose est donc de déterminer ce qu'on ne saurait sans danger laisser dans l'imprécision. Et peut-être conviendra-t-on qu'il y a, tout de même, si hostile qu'on soit au schématisme, des formations types à adopter, comme on adopte des types de commandement. Ceci posé, il restera à voir si les procédés préconisés par le colonel Fumet répondent aux nécessités de la guerre, s'ils se prêtent mieux que d'autres à ce qu'il y a d'imprévu, de changeant, d'insaisissable dans les circonstances — et dans le personnel ! Je tâcherai, si je suis les manœuvres du 2e corps, de voir ce qui en est.

* * *

Quelques nouvelles, pour finir.

Il paraît que le siège de Langres aura lieu. On affirmait que cette étude de poliorcétique appliquée serait remise une fois de plus, en raison de l'état de nos finances. Mais on a passé outre. Déjà les travaux préliminaires sont commencés. Bien avant la date fixée, les intéressés se sont mis à l'œuvre. Ces exercices promettent d'être intéressants, et je ferai mon possible pour y assister.

La commission chargée de refaire le décret sur le service intérieur a terminé son travail. Elle a rédigé un projet qui va être mis en essai. J'aurai donc l'occasion d'en reparler. Tout ce que j'en dirai aujourd'hui, c'est que si le nouveau texte contient des progrès de détail, il est imprégné de l'esprit le plus rétrograde. C'est une œuvre mauvaise. Bien contestable, en particulier, la mesure prise de réserver le droit de punir au seul capitaine commandant et aux officiers d'un grade supérieur. C'est l'innovation la plus saillante du projet. Et elle soulève des objections capitales.

Une autre commission a achevé l'examen de la question de la gymnastique. Car il y a une question de la gymnastique. Il y a à unifier les méthodes d'instruction de l'Université et de l'Armée, afin qu'il y ait continuité dans les efforts de l'école et de la caserne. Le mieux alors serait sans doute d'appliquer à la jeunesse le règlement du 22 octobre 1902 dont j'ai parlé en février 1903 (page 172). Malheureusement, les craintes que j'exprimais à cette époque se sont trouvées justifiées par les événements : le personnel enseignant n'a pas su tirer parti des principes nouveaux qu'on lui ordonnait d'appliquer. Mal préparé à les comprendre, il a commis, dans l'interprétation des textes, des contresens auxquels eux-mêmes n'avaient pas échappé, peut-être, les rédacteurs de ces textes. Car on accuse les partisans officiels de la gymnastique suédoise d'avoir altéré le caractère de cette gymnastique, d'en avoir tantôt observé trop servilement la lettre (en particulier lorsqu'ils l'ont conservée ennuyeuse, c'est-à-dire incompatible avec le tempérament français), et tantôt méconnu l'esprit (en particulier, lorsqu'ils ont

coupé la leçon de repos longs et fréquents, au risque de provoquer d'inopportunes détentes de l'organisme).

On prétend que ces altérations n'ont pas été tout à fait inconsciemment faites, ces professionnels voyant d'un mauvais œil l'introduction d'exercices qui se prêtent mal aux représentations sensationnelles, aux parades, aux concours publics. Et ils travaillent à en dégoûter les autres, dit-on, afin de conserver les pratiques qu'ils préfèrent.

La nouvelle rédaction ne tardera pas à être connue, et alors nous en reparlerons.

De très importantes manœuvres de cadres ont eu lieu entre Angoulème et Saumur, sous la direction du général Borgnis-Desbordes, lequel s'est magistralement acquitté de ses difficiles fonctions. Il s'agissait de faire fonctionner les services d'une armée, tant à l'avant qu'à l'arrière, en supposant qu'on se trouvait en pays ennemi, sur un territoire tellement ravagé qu'il fallait se ravitailler avec ses propres ressources,

Les éléments à mettre en mouvement étaient représentés. A cet effet, 1200 hommes de troupe avaient été mis à la disposition du général directeur qui les avait divisés en 400 petits paquets. Un caporal et deux soldats figuraient, par exemple, un hôpital de campagne. Cet hôpital recevait un ordre par les moyens de communications employés à la guerre — télégraphe, téléphone, estafettes. S'agissait-il d'une dépêche chiffrée ? Elle était déchiffrée, chaque groupe ayant reçu les clefs. Supposons que l'ordre reçu comportât le départ pour aller en un point déterminé. Il fallait tenir compte du temps nécessaire, après traduction du cryptogramme, pour opérer le déménagement et la mise en route. Puis le groupe faisait réellement l'étape, et, à l'arrivée, tenait compte du temps nécessaire pour l'installation. On ne saurait trop admirer l'intelligence et la conscience dont les simples sous-officiers, caporaux et soldats ont fait preuve dans cette circonstance : vraiment notre troupier est merveilleux. Bien entendu, ce n'est là qu'un côté accessoire des opérations : celles-ci méritent une étude approfondie. Je n'ai pas la place de m'y livrer. Si j'en trouve le loisir, j'y reviendrai ; la chose en vaut la peine.

Les sous-officiers, dont je viens de parler, continuent à occuper l'attention publique : preuve en soient, d'une part, l'article que le capitaine Victor Duruy leur consacre dans la *Revue de Paris*, du 1er juin, et, d'autre part, le livre (*Albert Manceau, adjudant*, par M. Emile Guillaumin) qui vient de paraître dans la Bibliothèque Charpentier.

Le lieutenant Lottin, auteur d'un *Général de Billy*, qui a été signalé ici même (avril 1901, page 335), vient de recevoir le certificat d'études supérieures d'histoire. Il me plaît de le publier, au lendemain de l'éreintement

dont a été la victime, victime plus à blâmer qu'à plaindre, le général de Piépape. Tous les officiers français ne pratiquent pas de la même façon le métier d'historien... Heureusement !

Le colonel Pigouche, qui vient de mourir, fut un cavalier et un instructeur remarquable. Il a publié un petit traité d'équitation pratique excellent et original. Mais son nom et son œuvre sont bien oubliés. Il y a d'ailleurs longtemps qu'il avait pris sa retraite.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

L'antimilitarisme à la caserne. — L'armée à l'éruption du Vésuve. — Manœuvres annuelles. — Changement de ministre. — La condition des sous-officiers.

La propagande antimilitariste vient de se signaler par une forte recrudescence dans les grandes villes, à Milan et à Turin plus spécialement. Les moyens sont toujours les mêmes : ce sont d'abord les conférences données par la « Lega per i futuri coscritti » de Milan, et l' « Associazione italiana antimilitarista » de Turin, associations émanant du parti socialiste ; puis les articles, les correspondances publiées dans les journaux socialistes et anarchistes ; enfin la propagande dans les rues et les cabarets où les soldats rencontrent des gens qui s'empressent auprès d'eux, leur font mille politesses, pour leur remettre ensuite des journaux et des brochures à distribuer aux camarades.

Le gouvernement a pris des mesures énergiques et le ministre de la guerre a donné des instructions très rigoureuses aux commandants des corps d'armée pour enrayer cette propagande dans les casernes. On cherche aussi à opposer à l'antimilitarisme une propagande patriotique, au moyen de journaux et de brochures conçus dans un très bon esprit. Ainsi la « Storia popolare della Reale Famiglia Gli eroi di Savoia » qui en est à sa dixième année d'existence ; le « Giornale del Soldato » dirigé par un capitaine de l'armée est très répandu parmi les soldats. Le gouvernement a trouvé du reste des auxiliaires précieux dans plusieurs cercles et associations monarchiques, le « Circolo popolare » de Milan, entre autres. De nombreux procès ont été intentés ces derniers temps aux propagandistes antimilitaristes, à Venise, à Turin, à Milan, à Vérone. A Turin, trois jeunes gens qui, dans un théâtre, avaient jeté des manifestes contre l'armée, et en avaient affiché à la gare se sont vus condamner à six ans de réclusion.

La question a été soulevée à la Chambre des députés à propos du budget des Affaires intérieures. Un député, M. Cottafari, a prononcé un long

discours dans lequel il a insisté auprès du gouvernement et de la Chambre pour que des mesures énergiques soient prises et a indiqué les dispositions de la nouvelle loi suisse. L'orateur a recueilli les applaudissements de la plus grande partie de la salle quand il a conclu en demandant au gouvernement de ne pas laisser la propagande antimilitariste franchir le seuil de nos casernes, où elle s'était jusqu'ici arrêtée.

* * *

L'armée, qui avait montré tant d'esprit d'abnégation et de courage dans les récents désastres de la Calabre, a été appelée encore une fois à apporter son aide à l'occasion de la dernière éruption du Vésuve.

Le Xe corps d'armée, qui a son quartier-général à Naples, durant toute la durée de l'éruption a été mobilisé dans les environs de la ville, dévastés par la lave et les cendres du volcan. Le duc d'Aoste, commandant du Xe corps, avait pris la direction des travaux de sauvetage et des secours. Les troupes ont été disloquées en deux lignes d'occupation; la première, tout près du Vésuve, était divisée en six zones commandées par des généraux et des colonels et comprenait les pays qui ont été les plus ravagés par l'éruption, Torre-del-Greco, Torre-Annunciata, Ottajano ; la seconde ligne, plus éloignée, s'étendait sur les contrées qui, tout en étant à l'abri de la lave, étaient menacées par la pluie de cendres. Cette répartition des troupes a permis une organisation rationnelle des secours: transport des blessés, enterrement des morts, étayage des maisons en train de s'effondrer, rétablissement des communications par routes et par chemin de fer, déblaiement de la cendre amassée sur les toits. Enfin on on a assuré la nourriture des personnes délogées et distribué plus de 20 000 rations par jour.

Les Napolitains et le pays tout entier ont vivement apprécié le concours de l'armée dans cette triste occasion ; le ministre de la Guerre, au nom du Conseil, a décerné aux troupes de Naples et à leur commandant, le duc d'Aoste, des éloges mérités et leur a adressé les remerciements du pays. La presse a été prodigue de louanges et a mis en parallèle le dévouement de l'armée avec l'incapacité et l'inaction qu'ont montrées en ces circonstances difficiles, les autorités civiles de certaines localités.

* * *

Nous aurons cette année des manœuvres partielles qui commenceront dans les premiers jours d'août.

Les plus importantes auront lieu dans la région des lacs de la Lombardie et dans la vallée de l'Adda. A ces manœuvres, prendront part trois brigades d'infanterie, deux régiments de *bersaglieri*, trois régiments d'*alpini*, deux brigades d'artillerie de campagne, quatre batteries d'artillerie de montagne, quatre escadrons de cavalerie, une compagnie de télégraphistes

du génie et les services ordinaires de santé, d'administration et du train. Ces manœuvres dureront huit jours et auront lieu dans la seconde quinzaine d'août.

Dans le Triceli, pendant une vingtaine de jours, dans la première quinzaine de septembre, auront lieu des manœuvres de divisions de cavalerie. Chaque division sera formée de quatre régiments, d'une brigade de deux batteries d'artillerie à cheval avec douze pièces, de deux compagnies de bersaglieri cyclistes. Un lieutenant-général dirigera ces manœuvres.

Enfin, cette année, aura lieu un essai de mobilisation de la *Milizia mobile*, dans le territoire du Ier corps d'armée. On réunira une division de *milizia mobile* formée de deux brigades d'infanterie, soit quatre régiments, deux bataillons de *bersaglieri*, quelques troupes de cavalerie, d'artillerie et du génie ; toutes ces troupes seront formées des *Tichiamati* des classes de 1874 à 1887, fournies par les dépôts des régiments casernés à Turin et à Novarre. Cet essai de mobilisation sera dirigé par le commandant du Ier corps d'armée. Il aura lieu dans les derniers jours d'août et durera dix-sept jours.

* * *

Le général Majuoni d'Intignano a été remplacé, dans le nouveau ministère Giolitti, constitué le 1er juin, par le général Vigano. Disons quelques mots de notre nouveau ministre de la Guerre. M. Vigano vient de l'état-major ; il a été deux fois en Afrique ; en 1886-87, comme chef d'état-major du corps d'expédition commandé par le général Asinari di San Marzano, qui avait été envoyé là-bas après la bataille de Dogali, et une seconde fois, dix années après, comme vice-gouverneur de la colonie, après le retour en Italie du général Baldissera. Ce fut à cette époque que le général Vigano eut à diriger la mobilisation des troupes et à préparer la défense de la colonie contre les Derviches qui tentaient de l'envahir. Le général Vigano a publié sur ces opérations un livre très intéressant *Operazioni militari contre i dervisci nel gennaio-febbraio 1897* ; il a été également directeur de l'Institut géographique militaire de Florence et, au moment de sa nomination au ministère, il commandait la division de Gênes.

* * *

Le précédent ministre de la Guerre, général Majuoni d'Intignano, avait préparé un projet de loi améliorant la situation des sous-officiers. Son œuvre a été presque entièrement reprise par son successeur et, le 23 juin, elle a été approuvée par la commission parlementaire.

Le nouveau projet fixe comme suit les grades de sous-officiers : sergent (d'escadron, de comptabilité ou d'emplois spéciaux) ; vice-brigadier de carabiniers, brigadier de carabiniers, maréchal des logis de carabiniers (puis

chef et major) ; maréchal de compagnie, d'escadron ou de batterie (ou avec emplois spéciaux) ; maréchal de bataillon, de demi-régiment, de brigade ; maréchal de régiment. La promotion au grade de maréchal de compagnie est faite pour deux tiers par ancienneté et un tiers au choix. Pour les promotions aux autres grades le système du choix a la prépondérance. La solde sera la suivante : sergent, 2 fr. 10 par jour ; maréchal de compagnie, 3 fr. ; maréchal de bataillon, 3 fr. 50 ; maréchal de régiment, 4 fr. Les primes de réengagement *(rafferme con premio)* ont été supprimées. Après trois ans de service, chaque sous-officier recevra une augmentation de solde de 30 centimes par jour. Après dix-huit ans de service, cette augmentation sera de 1 fr. 50 par jour.

Les sous-officiers qui quittent le service par dispense ou ensuite de réforme sans avoir droit à la pension, recevront une indemnité de 500 fr. s'ils ont achevé leur sixième année de service et 50 fr. pour chaque année de service en plus.

Cette nouvelle loi a été très favorablement accueillie dans les milieux intéressés ; il était indispensable d'améliorer le sort de nos sous-officiers. Ils sont dix mille environ qui vont bénéficier de ces nouveaux avantages.

* * *

Je ne vous ai pas encore parlé des « adjonctions et variantes » apportées au projet de règlement d'exercice de l'infanterie de mai 1905. Elles ont été introduites à deux reprises, au mois de janvier de cette année et au mois de mai, et seront probablement suivies d'une nouvelle série d'ici à quelques mois.

Les premiers changements ont surtout trait à l'instruction personnelle du groupe et de la section ainsi qu'à l'emploi de la nouvelle « colonne de compagnie » formée par les quatre sections parallèles en colonne de marche. Comme en France, cette formation a été déclarée la mieux appropriée aux conditions actuelles des marches d'approche aux grandes distances sur le champ de bataille.

Quant aux adjonctions du mois de mai, elles intéressent essentiellement le tir de l'infanterie, au sujet duquel le projet de règlement était d'une concision frisant la pauvreté. Les nouvelles prescriptions rappellent plutôt les préceptes du règlement allemand que ceux admis en France.

Le règlement continue a admettre, comme bien on pense, que l'infanterie obtient ses principaux résultats par le feu. Il faut donc qu'elle soit en mesure de donner à ce feu le maximum d'efficacité. Elle y parviendra par une conduite judicieuse du tir et par un correct et intelligent emploi de son arme de la part du tireur.

Les tâches de la direction du feu sont les suivantes :

1. L'ordre pour l'ouverture du feu.

2. Le choix du but.

3. Détermination de l'intensité du feu, c'est-à-dire nombre de fusils à mettre en action pour détruire un but donné dans un temps donné.

4. Mensuration ou estimation de la distance et désignation de la hausse.

5. Suspension et reprise du feu.

D'autre part, le règlement pose les conditions suivantes d'un feu efficace:

1. La discipline de feu.

2. L'adresse du tireur.

3. La visée soigneuse.

4. Le calme des chefs et de la troupe.

En principe, et sauf nécessité provenant de cas imprévus, il appartient aux chefs de bataillon de la première ligne, et non à leurs sous-ordres, de décider de l'ouverture du feu. Les sous-ordres n'agiront de leur propre initiative qu'au cas d'une attaque inoppinée et à la condition que la portée permette un tir efficace. Il sera parfois recommandable de retarder l'ouverture du tir en vue d'un effet de surprise.

Le moment tactique est déterminant pour le choix de l'objectif. Chaque subdivision doit diriger son tir sur l'ennemi qui lui cause le plus de mal ou dont elle risque de souffrir le plus, qu'il soit en mouvement ou en position. Les chefs ne doivent donc pas perdre de vue la situation d'ensemble et, chaque fois qu'ils remarquent un mouvement de l'adversaire, ils doivent s'y opposer par le feu. L'effet maximum sera obtenu par la concentration du feu sur le but le plus important, c'est-à-dire, d'une façon générale, sur la partie de l'objectif la plus vulnérable, soit la plus dense, la moins couverte ou la plus visible. Dans la plupart des cas, c'est une erreur de diriger son tir sur un objectif dispersé ou sur plusieurs buts simultanément.

Pour apprécier avec justesse l'intensité à imprimer au tir, les officiers doivent se rendre compte de la dispersion des projectiles, de leur nombre, de l'éloignement et de la visibilité du but, des circonstances du terrain, de l'emplacement occupé par les tireurs ainsi que de l'état physique et moral de ceux-ci. C'est sur ces fondements qu'ils peuvent établir l'intensité du tir nécessaire pour anéantir le but dans un minimum de temps.

Pour la mensuration et l'estimation des distances, les chefs doivent faire appel aux meilleurs estimateurs et utiliser leurs cartes et les instruments de mensuration pendant les accalmies du combat. Si ces recherches ne sont pas possibles avant l'ouverture du feu, le chef estime et contrôle son estimation à l'aide de la première salve. De l'infanterie qui arrive dans le voisinage d'une artillerie ou d'une infanterie déjà au combat leur demande leur estimation. Le procédé qui consiste à compenser les erreurs par l'emploi de deux ou de plusieurs hausses n'est pas à recommander, dit le règlement, la grande rasance de la trajectoire, et les diversités d'aptitude est de tem-

péraments des tireurs allongeant déjà suffisamment la gerbe des projectiles. Dans l'indécision, il convient d'adopter de deux hausses la plus courte; on tient compte ainsi de la tendance du tireur à tirer trop haut et l'on bénéficie, le cas échéant, des ricochets. Contre un ennemi qui avance, il faut prendre une hausse courte.

Il faut toujours avoir dans l'œil le moment propice pour interrompre et reprendre le tir ; l'interrompre lorsque après avoir atteint le but dans ses œuvres vives, sa vulnérabilité devient insuffisante ; le reprendre lorsque l'adversaire abandonne sa position ou lorsqu'il ralentit son feu, ou lorsque, ayant fait un bond en avant, il se prépare à rouvrir le feu, etc. Il appartient ainsi aux chefs d'observer tous les actes de l'ennemi pour plier à ces actes la conduite du feu.

La discipline de feu consiste dans la stricte exécution des ordres. La troupe ne doit jamais ouvrir le feu sans ordre, même si elle est sous le feu ennemi ; de même elle doit abandonner ses couverts pour produire par son feu l'effet cherché et toujours commencer son tir sur l'ordre ou au coup de sifflet du chef.

L'adresse au tir n'a pas seulement pour but d'accroître l'efficacité du feu, elle a surtout pour conséquence d'élever le moral de l'homme.

La visée soigneuse favorise de bons résultats et du même coup épargne des munitions. Les gradés doivent réprimer avec attention toute négligence à cet égard.

Enfin le calme des chefs et de la troupe facilite la discipline du feu et permet de la conserver même dans les situations difficiles. Il faut que les hommes soient bien convaincus des désavantages de la nervosité. La conservation du calme est une condition d'un moral élevé.

Telles sont les prescriptions nouvelles introduites dans notre projet de règlement d'exercice pour l'infanterie.

INFORMATIONS

Société des officiers. — La Société suisse des officiers met au concours l'étude des questions suivantes :

1. Organisation, équipement et instruction des troupes de montagne, en Suisse.

2. Convient-il que nous possédions, en temps de paix déjà, des brigades combinées ?